

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Liste des délibérations

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 19h45), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h52), Joëlle MAGAUD (avant son départ à 20h15), Corinne MAGNIN (avant son départ à 20h29), Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Thérèse TISSERAND (à son arrivée à 19h02), Daniel VITTE.

Excusés : Max GAUTHIER (à son départ à 19h45), Corinne MAGNIN (à son départ à 20h29), José RODRIGUES.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET. Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Dominique CHAIX, Benjamin GASTALDELLO, Magali GUILLOT, Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h52) Ludovic LEPRETRE, Fabien RAJON, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h58),

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Besma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Christelle BAS, Claire DURAND donne pouvoir à Marie-Christine FRACHON, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Estela GARCIA donne pouvoir à Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h58), Jacques GARNIER donne pouvoir à Véronique SEYCHELLES, Joëlle MAGAUD donne pouvoir à Philippe GUERIN (à son départ à 20h15), Fabrice PACCALIN donne pouvoir à Vincent DURAND, Thérèse TISSERAND donne pouvoir à Laurent MICHEL (avant son arrivée à 19h02).

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 07 novembre 2024.

Arrivées de Frédéric LELONG à 18h52, Géraldine STIVAL à 18h58 (avec le pouvoir d'Estela GARCIA) et Thérèse TISSERAND à 19h02 (son pouvoir donné à Laurent MICHEL n'est plus valable).

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Championnat de France de Cyclisme

1.1 (2024-201) Convention de partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 » (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Président

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir » en 2025 et de valider le montant de la contribution financière versée à la Fédération Française de Cyclisme pour un montant de 103 000 euros TTC.

1.2 (2024-202) Convention de partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite 2026 » (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Président

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Elite » en 2026 et de valider le montant de la contribution financière versée à la Fédération Française de Cyclisme pour un montant de 430 000 euros TTC.

Ressources Humaines

1.3 (2024-203) Protocole d'organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2025 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la mise en vigueur du protocole d'organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2025 au sein de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

1.4 (2024-204) Créations et suppressions de postes et modification du tableau des emplois – décembre 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de créer les postes suivants : un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normal à temps non complet de 80 %, un poste d'ingénieur territorial à temps complet, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 60 %, un poste d'adjoint administratif à temps complet, deux postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 50 %.

Il s'agit de supprimer les postes suivants : deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'animateur territorial à temps non complet de 50 %, deux postes d'éducateur de jeunes enfants en temps complet, un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet de 85.71 %, un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe normale à temps non complet de 80 %, un poste d'agent social à temps non complet de 66.43 %, un poste d'agent social à temps complet, un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet, un poste d'adjoint technique à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, un poste d'ingénieur principal à temps complet, deux postes d'adjoint du patrimoine à temps complet, deux postes d'adjoint administratif à temps complet, un poste d'attaché territorial à temps complet, un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet.

Il s'agit d'adopter le tableau des emplois de la Communauté de communes, joint en annexe de la délibération, à la date du 12 décembre 2024.

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Eau et assainissement

2.1 (2024-205) Tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'approuver les tarifs et redevances des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

2.2 (2024-206) Redevance sur la consommation d'eau potable et pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit de prendre acte de la réforme des Agences de l'eau applicable au 1^{er} janvier 2025, d'approuver le tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable à 0,43 €/m³, à compter du 1^{er} janvier 2025 et de fixer à 0,01€/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance « pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Départ de Max GAUTHIER à 19h45.

2.3 (2024-207) Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement

Il s'agit de prendre acte de la réforme des Agences de l'eau applicable au 1^{er} janvier 2025 et de fixer à 0,01 €/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance « pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Mobilités

2.4 (2024-208) Abrogation de la délibération n°2024-147 du 26 septembre 2024 et adoption d'une nouvelle convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'abroger la délibération n°2024-147 du Conseil communautaire du 26 septembre 2024 relative à la convention de financement relative au projet de passerelle de franchissement de la Bourbre et d'approuver la nouvelle convention de financement telle que modifiée, en annexe de la délibération.

2.5 (2024-209) Abrogation de la délibération n°2022-188 du 29 septembre 2022 et adoption d'une nouvelle convention de financement du programme d'aménagement de la gare de Saint André le Gaz avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'abroger la délibération n°2022-188 du Conseil communautaire du 29 septembre 2022 relative au Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes pour les travaux de la gare de Saint André le Gaz, d'approuver la poursuite des études et des travaux autour de la gare de Saint André le Gaz et d'approuver la convention de financement du programme d'aménagement de la gare de Saint André le Gaz entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, annexée à la délibération.

Environnement, GEMAPI

2.6 (2024-210) Convention avec l'EPAGE de la Bourbre pour la gestion de la végétation des berges des cours d'eau (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la mise en place d'une convention avec l'EPAGE de la Bourbre pour la gestion de la végétation des berges des cours d'eau, sur les parcelles propriétés de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, listées en pièce jointe de la délibération.

Politique agricole

2.7 (2024-211) Convention de partenariat avec le Conseil de l'Agriculture Départementale de l'Isère (CAD) dans le cadre du Salon de l'Agriculture Isérois (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le Conseil de l'Agriculture Départementale de l'Isère dans le cadre du Salon de l'Agriculture Isérois.

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

3.1 (2024-212) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL CAVE POULET (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à SARL CAVE POULET dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.2 (2024-213) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SNC LE VESUVE (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à SNC LE VESUVE dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.3 (2024-214) Convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024-2026 avec le Groupement des Entreprises du Canton de la Tour (GECT) (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la convention partenariale pluriannuelle d'objectifs avec le Groupement des Entreprises du Canton de la Tour (GECT) pour la période 2024-2026, et d'approuver le versement d'une subvention annuelle de 5 000 € au Groupement des Entreprises du Canton de la Tour pour les années 2024 à 2026.

3.4 (2024-215) Ouvertures dominicales 2025 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 1 opposition (Jean-Marc BOUVET), 1 abstention (Edith CHAMBAZ-RAMBAUD))

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales sur la base du calendrier transmis par les communes de La Tour du Pin et St Jean de Soudain, pour l'année 2025.

3.5 (2024-216) Avenant n°1 à la convention cadre de partenariat pour le développement économique des territoires du Nord-Isère conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère (CCI) (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 de la convention cadre de partenariat pour le développement économique des territoires du Nord-Isère 2022-2026 conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère, d'approuver le versement d'une subvention de 9 000 € HT à la CCI Nord-Isère dans le cadre de la fiche action n°2.5 et d'approuver le versement d'une subvention de 9 063 € HT à la CCI Nord-Isère dans le cadre de la fiche action n°3.3.

Départ de Joëlle MAGAUD à 20h15. Elle donne pouvoir à Philippe GUERIN.

Urbanisme

3.6 (2024-217) Rapport triennal sur l'artificialisation des sols (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le premier rapport triennal sur l'artificialisation des sols de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.7 (2024-218) Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'engager la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné et d'acter les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi Ouest des Vals du Dauphiné au public suivantes : au siège de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à La Tour du Pin, 22, rue de l'Hôtel de Ville 38110 LA TOUR DU PIN (Ouverture au public les lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h à 12h30), du vendredi 07/02/2025 au mercredi 12/03/2025.

Départ de Corinne MAGNIN à 20h29.

3.8 (2024-219) Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans le cadre du projet d'extension de la zone de l'Izelette à Aoste

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 2 abstentions (Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Jean-Michel FERRUIT))

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné en vue de l'aménagement du projet d'extension de la zone de l'Izelette sur la commune d'Aoste, de valider le principe de réalisation d'un dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, l'ouverture d'une enquête publique unique, réalisée au titre du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, regroupant l'enquête publique préalable à la DUP et l'enquête parcellaire, d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, à l'issue de l'enquête publique unique, un arrêté déclarant d'utilité publique les acquisitions nécessaires au projet d'extension de la zone de l'Izelette au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, et d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, à l'issue de l'enquête publique unique, un arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet susvisé au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Habitat

3.9 (2024-220) Subvention pour la construction d'une résidence autonomie pour personnes âgées de 29 logements - Alpes Isère Habitat - 2 place Saint Jean Baptiste à Biol (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 60 000 € à Alpes Isère Habitat pour l'acquisition en VEFA de 29 logements sociaux - 2 place Saint Jean Baptiste à Biol. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Tourisme, PDIPR

3.10 (2024-221) Convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER Terres de Dauphiné 2023-2027 avec la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la CC Les Vals du Dauphiné et la CC des Balcons du Dauphiné pour l'animation du Comité territorial Nord Dauphiné et d'approuver la participation d'un montant annuel de 5 536 €.

4. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

Stratégie financière

4.1 (2024-222) Attribution des fonds de concours pour l'année 2024

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit de valider le montant des fonds de concours 2024 tels que présentés dans la délibération.

4.2 (2024-223) Budget Général - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget général pour un montant de 1 189,18 €.

4.3 (2024-224) Budget annexe des Actions Economiques - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe des Actions Economiques pour un montant de 1 859,82 €.

4.4 (2024-225) Budget annexe de l'Eau et Budget annexe de l'Assainissement - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe de l'Eau et au Budget annexe de l'Assainissement pour un montant de 40 729,84 €.

4.5 (2024-226) Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Créances irrécouvrables et effacement de dettes

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'accepter le montant des créances irrécouvrables au Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un montant de 88,00 €.

Stratégie patrimoniale

4.6 (2024-227) Cession de parcelles à la commune de Torchefelon (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Bernard BADIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la cession des parcelles cadastrées dans la délibération, pour un total d'environ 616 m², à la commune de Torchefelon, à titre gratuit.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h02.

Publication le 17/12/2024